

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 janvier 2019 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : M. Marcel Mainville
MMES Michèle Fournier
Nancy Cloutier
Josée Boulay
Sophie Côté

Absence : Nathalie Francoeur

Étaient également présents Madame Léona Francoeur, adjointe et Monsieur Stéphane Langlais, coordonnateur des travaux publics.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Denis Fortin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 01-01-19

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de décembre
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- et certaines nécessiteront un suivi- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux :
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant le traitement tertiaire
 - 9.2 : Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant l'ouverture des entrées d'eau en période hivernale (modification du règlement)
 - 9.3 : Adoption des quotes parts et cotisations : MRC- journal le Phare-FQM-CRSBP-ADMQ- OMH-COMBEQ- TACIM-SIA
 - 9.4 : Annulation hres compensatoires/chalet des sports
 - 9.5 : demande d'aide financière sécurité civile/équipement Volet 2
 - 9.6 : lumières de rues- invitation Omhéga?
 - 9.7 : charrue- réparation ???
 - 9.8 : conciergerie chalet des sports
 - 9.9 : taxes en retard
 - 9.10 : réservation chalet le 13 février Esdras Minville
 - 9.11 : maire suppléant (à compter de Mars)
 - 9.12 : sorties conseillère
- 10- note de la DG si nécessaire-
- 11- Rapport du directeur des travaux publics
- 12- Rapport du directeur de caserne (si nécessaire)
- 13-Période de questions
- 14-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 02-01-19

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2019, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 03-01-19

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire e du conseil municipal tenue le 21 décembre 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2019, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2019 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 04-01-19

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire e du conseil municipal tenue le 21 décembre 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2019, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 décembre 2019 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation
La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

Maire

Sec-trésorière

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif.

Résolution # 05-01-19

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} décembre au 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018;

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de décembre 2018 au montant de 101 741.55\$ soient acceptés, incluant prélèvements et salaires. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires, comptes incluant les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 06-01-19

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 40 057.93 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 21 janvier 2019;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 40 057.93 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

9.1

JE, SOUSSIGNÉ, MARCEL MAINVILLE CONSEILLER donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2019-01 concernant la prise en charge par la municipalité de tout système tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et dépose le projet de règlement pour consultation.

9.2

JE, SOUSSIGNÉE, MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE donne avis de motion, avec dispense de lecture, en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2019-02 concernant des modifications à être apporté au règlement 2012-06 (réseau aqueduc municipal) et dépose le projet de règlement pour consultation.

9.3 Résolution # 07-01-19

Adoption des quotes parts annuelles

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal autorise le paiement des quotes parts suivantes : MRC : 10 725\$, FQM : 1 099.41\$, CRSBP : 3 173.77 7 1 149.75 pour licence d'utilisation), ADMQ : 1 734.22\$, OMH, COMBEQ : 431.16\$, TACIM ; 4 385\$, SIA : 1 250\$, en ce qui concerne le journal le Phare le montant autorisé est de 390\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 08-01-19

Annulation des heures compensatoires/chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal annule l'entente prise avec l'Unité Domrémy concernant des heures compensatoires qui avaient été accordées pour du ménage au chalet des sports pour une durée de 250 hres.

QUE madame Maire Dufresne, dg est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 : Résolution # 09-01-19

Demande d'aide financière Sécurité civile Volet 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 000\$;

Que la municipalité autorise sa directrice générale madame Marie Dufresne à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : Résolution # 10-01-19

Lumières de rues

Considérant que la municipalité est responsable de l'entretien de ses lumières de rues, excluant le secteur-centre qui est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

Considérant que nous n'avons plus aucun contrat, que le délai de réparation s'avère long, que l'équipement n'est plus sur garantie et que les pièces sont de plus en plus rares;

Considérant que le groupe Ohméga œuvre déjà dans le secteur, ayant le contrat du ministère des Transports pour les réparations de lumières de rues;

Considérant que le Groupe Ohméga nous a présenté des prix abordables et moindre que ce que nous avons présentement, qu'ils garderont un inventaire ici et que tel que convenu avec le conseil municipal ils remplaceront les anciennes lampes par du LED.

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JOSÉE BOULAY
CONSEILLÈRE :

QUE le conseil accepte les prix fournis et le service offert par le Groupe Ohméga pour l'entretien de son réseau d'éclairage public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 11-01-19

Charrue-Réparation

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'estimation de Centre L.M. inc. pour effectuer la réparation de la charrue au montant de 2 596.50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.8 Résolution # 12-01-19

Conciergerie chalet des sports/augmentation tarif de location

SUR LA PROPOSITION DE MICÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la location du chalet des sports passera à 140\$ afin de compenser pour l'entretien du chalet lors des locations. Un montant de 40\$/par location sera attribué au préposé à l'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 13-01-19

Liste des personnes endettées envers la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'une liste des taxes en retard a été soumise à l'attention des membres du conseil municipal, liste en date du 17 janvier 2019.

CONSIDÉRANT QUE sept matricules montrent des arrérages de 2017, qu'une lettre sera acheminée à chacun leur mentionnant qu'ils ont jusqu'au 11 février pour régler les taxes en retard.

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre les dossiers non réglés à la MRC pour vente pour taxes sans autre avis aux citoyens concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 14-01-19

Demande polyvalente Esdras Minville

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte de prêter le chalet des Sports pour une activité de la polyvalente Esdras Minville de grande-Vallée le 13 Février prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 15-01-19

Maire Suppléant

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés (C.M. art. 116);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a choisi de nommer chacun des conseillers à tour de rôle pour une période de huit (8) mois;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE madame Michelle Fournier soit nommée à titre de maire suppléant pour la période du mois de mars à octobre inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution #16-01-19

Rencontres conseillères

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les déplacements afin de participer à des rencontres selon les dossiers : soit Michelle Fournier, le 28 janvier (Comité Culturel) ainsi que pour le 20 Février 2019 (Estran). Substitut si nécessaire pour le 20 février, Madame Nancy Cloutier.

Les frais reliés à ces déplacements sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

10- Directrice générale

Dépôt de la liste de vacances des employés pour leur 1^{ière} semaine.

11- Rapport du coordonnateur des travaux publics :

Monsieur Stéphane Langlais parle du déneigement et mentionne que présentement tout se déroule bien.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question

Clôture de la séance

14-Résolution # 17-01-19

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h42

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Denis Fortin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière
